

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 18 novembre 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 12 novembre 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Michel SPEMENT, Sylvain DUBOIS, pouvoir à Catherine LECOMTE, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désignée secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2024-11-05
MARCHE PUBLIC 23T02 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le code de la commande publique (CCP), notamment son article R2194-7 relatif aux modifications non substantielles,

Vu le groupement de commande constitué entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS), conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 et R2332-15 du CCP,

Vu la délibération DEL2023-07-19, autorisant la signature de l'accord-cadre n°23T02, divisé en 8 lots, attribués chacun à 2 attributaires,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux articles 1.4, 5, 6, 10, 13.1.1, 14 et 20 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché, afin de permettre la poursuite de l'exécution du contrat dans de meilleures conditions,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer les avenants n°1 concernant les huit lots de l'accord-cadre n° 23T02 pour les travaux d'entretien divers dans les bâtiments communaux, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 (Gros-œuvre) :
 - SOTRAFRAN située à CHAMBLY (60), ZAC des portes de l'Oise, représentée par M. Patrice FUMMI, Gérant,
 - STEVE PATON située à ESTREES-SAINT-DENIS (60), 48 rue de Compiègne, représentée par M. Steve PATON, Chef d'entreprise,

- Lot 2 (Couverture – Etanchéité) :
 - MTSSO située à MONTATAIRE (60), 3 rue des Déportés, représentée par M. Stéphane GRASER, Président,
 - UNION TECHNIQUE DU BATIMENT située à PANTIN (60), 125 rue du faubourg Saint-Jean, représentée par M. Joris AUQUIER, Directeur d'activité Région IDF,

- Lot 3 (Plâtrerie – Faux plafond) :
 - PRO EVOLUTION BAT S située à LE THILLAY (95), 1 ter avenue René Villemer, représentée par M. Michael RODRIGUES, Gérant,
 - RAPHAEL SAISON située à CREPY-EN-VALOIS (60), 16 avenue Sadi Carnot, représentée par M. Raphaël SAISON, Gérant,

- Lot 4 (Electricité courant fort et courant faible) :
 - BATON ET FILS située à NEUILLY-SAINT-FRONT (02), 29 rue François Dujardin, représentée par M. Fabrice BATON, Président,
 - ELECTRICITE GENERALE PASQUIER située à CREPY-EN-VALOIS (60), 74 rue de Soissons, représentée par M. Philippe PASQUIER, Gérant,

- Lot 5 (Plomberie - Chauffage – Ventilation) :
 - SARL ERIC SALMON située à CREPY-EN-VALOIS (60), 77 rue Saint-Lazare, représentée par M. Éric SALMON, Gérant,
 - PLOMBERIE DU VALOIS, située à CREPY-EN-VALOIS (60), 12 rue Blaise Pascal, représentée par M. Kevin QUENISSET, Gérant,

- Lot 6 (Peinture et sols souples) :
 - FREDERIC ELOY située à VEZ (60), 3 rue de la Croix rebours, représentée par M. Frédéric ELOY, Gérant,
 - MTDS BAT située à SAINT-LEU-D'ESSERENT (60), 13 ter route de Creil, représentée par M. Tony DA SILVA, Co-gérant,

- Lot 7 (Menuiseries) :
 - RAPHAEL SAISON située à CREPY-EN-VALOIS (60), 16 avenue Sadi Carnot, représentée par M. Raphaël SAISON, Gérant,
 - SERRURERIE MODERNE CREILLOISE située à CREIL (60), 846 avenue du Tremblay, représentée par Mme Maryline ERRAJI, Présidente,

➤ Lot 8 (Serrurerie) :

- SERRURERIE MODERNE CREILLOISE située à CREIL (60), 846 avenue du Tremblay, représentée par Mme Maryline ERRAJI, Présidente,
- ERRM située à VILLERS-COTTERETS (02), 19 bis rue de Marchois, représentée par M. Florent LANGRENE, Représentant légal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 18 novembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 21 NOV. 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241118-DEL2024-11-05-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241118-DEL2024-11-05-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024